

# ASSISES JURIDIQUES

**DE LA MODE,  
DU LUXE ET DU DESIGN**

**9 mars 2023**

Hôtel Shangri-La - Paris

3<sup>E</sup> ÉDITION

L'œil, la matière et le Droit !



## L'ŒIL, LA MATIÈRE ET LE DROIT !

L'enjeu crucial pour les marques du luxe reste encore et toujours la lutte contre la contrefaçon au niveau mondial, ces dernières n'ont de cesse de protéger leur image vis-à-vis du public.

Mais celles-ci se doivent aussi désormais d'être durables et engagées. La traçabilité, l'impact environnemental et social font désormais partie de leur chaîne de valeur. Elles adoptent en parallèle, une démarche d'innovation mêlant futurisme et écologie pour le vêtement de demain !!

Pour en savoir plus : [www.lexposia-events.com](http://www.lexposia-events.com)

 Cette journée d'étude est susceptible d'être prise en charge par un organisme collecteur



Événement  
en direct  
& à distance

**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Actions de formation



 **merci à nos partenaires**

**HC  
M**  
FÉDÉRATION  
DE LA  
HAUTE COUTURE  
ET DE  
LA MODE



**FEBEA**  
FÉDÉRATION DES  
ENTREPRISES DE LA BEAUTÉ

**LA  
FÉDÉRATION**  
MAILLE, LINGERIE  
& BALNEAIRE

**FÉDÉRATION de  
la MODE  
CIRCULAIRE**

**union des  
fabricants unifab**  
POUR LA PROTECTION INTERNATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**E BRAND**

**LexisNexis®**

**Affiches  
PARISIENNES**

**LUXUS +**

Partenariats institutionnels

Partenariat officiel

Partenariats média

# PROGRAMME

Cette formation a été homologuée par le Conseil national des barreaux et est certifiée Qualiopi

**ASSISES JURIDIQUES  
DE LA MODE, DU LUXE  
ET DU DESIGN**

## PUBLIC & PRÉ-REQUIS

### VOUS ETES CONCERNÉ

Cette journée d'étude s'adresse aux professionnels du droit dans les secteurs de la mode, du luxe et du design : Avocat, Dirigeant d'entreprise, Directeur des affaires juridiques et collaborateur des services juridiques de l'industrie de la mode, Juriste-conseil, Juriste de coopérative, Juriste de fédération, Juriste d'association, Ingénieur qualité et réglementation, Chercheur et maître de conférence.

### PRÉ-REQUIS

Il est nécessaire d'être un professionnel du droit (avocat, juriste, expert, magistrat, ...) pour suivre cette formation. Il est également recommandé d'avoir des connaissances générales du droit de la propriété intellectuelle.

Avant toute inscription, merci de compléter le formulaire d'analyse des besoins et des connaissances et de nous le retourner à l'adresse [eleperson@lexposia.com](mailto:eleperson@lexposia.com)

**Nos journées d'étude favorisent l'échange entre les participants**

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Actualiser ses connaissances jurisprudentielles
- Présentation du volet répression de la contrefaçon
- Description et qualification du cadre juridique des Metavers & NFT
- Comprendre comment protéger, exploiter et défendre sa marque
- Analyser les nouvelles normes écoresponsables
- Regard sur les nouvelles : quelles responsabilités pour les entreprises du textile

## MÉTHODES MOBILISÉES

Formation en présentiel et en digital. Intervention de plusieurs intervenants apportant leurs connaissances et retours sur expérience durant les tables rondes et interventions. Interactivité, questions/réponses, débats. Les supports de présentation des intervenants sont remis après la formation. Replay vidéo de la journée.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un questionnaire de fin de formation est remis afin d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés. Un questionnaire d'évaluation à chaud sera à remplir afin d'évaluer notre formation. Il est indispensable de compléter ces deux questionnaires afin d'obtenir une attestation de fin de formation.

**Une matinée consacrée aux enjeux de la contrefaçon.**

## CONTRÔLE DE LA MARQUE :

Etat des lieux des dispositifs de traçabilité existants et analyse de ceux qui permettront dans le futur de faciliter le suivi du produit de la production à la vente.

L'enjeu crucial pour les marques du luxe qui sont confrontées à la contrefaçon au niveau mondial et doivent protéger leur image vis-à-vis du public.

La traçabilité doit être envisagée dans sa globalité : les enjeux environnementaux demandent à allonger le cycle de vie des produits, et la filière du luxe est marquée par une durabilité de ses produits de génération en génération. Les plateformes de seconde main sont donc un acteur majeur pour les marques du monde de la mode, mais posent des questions de contrôle et d'authentification des produits. Aussi, les marques tendent de plus en plus à internaliser un processus d'internalisation de la seconde main, en proposant des rayons dédiés dans leurs boutiques de marque.

## LA CONTREFAÇON SOUS TOUTES SES FORMES

ACTION CIVILE  
ACTION PÉNALE

- 08H30 : Ouverture des portes, accueil et service petit-déjeuner
- 09h00 : Introduction de la journée  
Mot de bienvenue par **Dominique LAULHE-DESAUW**, Responsable de la coordination des opérations au sein de LEXPOSIA SAS  
Discours d'accueil et présentation du programme par la directrice scientifique de cette journée, **Emmanuelle HOFFMAN**, avocat associé du cabinet HOFFMAN, spécialiste en droit de la propriété intellectuelle, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre de Paris.
- 09H15 : **Analyse de l'actualité jurisprudentielle**  
Animation de la table ronde : **Emmanuelle HOFFMAN**
  - **Yann BASIRE**, Directeur général, Centre d'Etudes Internationales de la Propriété intellectuelle (CEIPI), Université de Strasbourg
  - **Linda BOUDOUR**, magistrat, troisième chambre, Tribunal judiciaire de Paris
- 10H30 : Pause du matin, réconfort café / Viennoiserie et échanges entre participants

[www.lexposia-events.com](http://www.lexposia-events.com)

10H45 : **Comment mieux cerner le volet répression de la contrefaçon**

Animation : **Delphine SARFATI-SOBREIRA**, Présidente de l'Union des Fabricants - UNIFAB

- **Yann AMBACH**, Direction générale des douanes, Chef du bureau COMINT 3 - Politique tarifaire et commerciale
- **Xavier GUÉANT**, Directeur Juridique de la Fédération des Entreprises de la Beauté - FEBEA

12H10 : **Respiration anthropologique sur l'univers du Luxe**

par **Nicolas CHEMLA**, anthropologue (SOAS), diplômé d'HEC, romancier, essayiste, chroniqueur mais également Consultant Stratégie des Marques de Luxe

12H30 : **GRAND TÉMOIN** : **Christophe BLANCHET**, Député

12H40 : **Déjeuner servi à table et inspiré par le chef exécutif du Shangri-La Paris, Christophe MORET.**

14H00 : **SPÉCIALE DÉDICACE !! Catwalk, itinéraire d'une femme de mode**

**Nathalie CROSS-COITTON**, figure de l'univers du luxe et de la mode dans le lequel elle évolue depuis 35 ans et CEO de Women Management se livrera, pour notre plus grand plaisir, à une séance de dédicace.

### Un après-midi consacré aux questions d'innovation et de métavers

Les avancées en termes de blockchain vont permettre une meilleure gestion de la marque et des responsabilités en jeu. Une large étude de la protection des créations : Le caractère unique de la création définit l'identité des marques et signe le talent des designers. Les possibilités offertes par les technologies innovantes et leur impact juridique seront également au centre des débats. Regard sur les nouvelles matières, qu'elles soient d'origines végétale ou synthétique : Ces matériaux innovants induisent une responsabilité accrue pour les entreprises du textile car l'enjeu environnemental est une priorité de cette industrie. Ces matériaux auront également des propriétés nouvelles encore inconnues, des textiles intelligents intégrant des bio-composites mais aussi sanitaires grâce à une protection contre les bactéries.

### LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SOUS TOUTES SES FORMES

14H25 : **INVITÉE SPÉCIALE** : **MARIE-CLAIRE DAVEU**, Directrice du développement durable et des affaires institutionnelles, Kering

#### 1<sup>ER</sup> TEMPS

14H45 : **Comprendre le cadre juridique des Metavers et NFT**

Animation : **Emmanuelle HOFFMAN**

- **Adrien BASDEVANT**, avocat spécialisé en droit du numérique
- **Pierre-Nicolas HURSTEL**, CEO Arianee
- **Nicolas BINCTIN**, Professeur de droit privé, Directeur du Master 2 droit des propriétés intellectuelles à l'Université de Poitiers

15H45 : **INTERLUDE** : **Protéger, exploiter et défendre sa marque** par **Pierre BEREZC**, Président d'Ebrand

#### 2<sup>ÈME</sup> TEMPS

15H55 : **Comment définir un marché responsable et engagé ?**

- **La RSE intègre la gouvernance des groupes**
- **L'essor et la démocratisation du marché de la seconde main**

Animation : **Frédéric GALINIER**, Directeur délégué – Affaires juridiques, sociales et institutionnelles – Fédération de la Haute Couture et de la Mode

- **Natacha CENNAC-FINATEU**, Directeur juridique d'Interparfums
- **Isabelle ROBIN**, Directeur de la propriété intellectuelle d'Interparfums
- **Stéphane PIOT**, Co-Fondateur de PANDO FASHION, member du corps professoral de l'Institut Français de la Mode sur la stratégie produit et le développement durable
- **May BERTHELOT**, Senior Director of Anti-Counterfeit – Vinted
- **Maxime DELAVALLÉE**, Président de la Fédération de la Mode circulaire, co-founder & CEO de Crushon

17H00 : Pause gourmande et networking

#### 3<sup>ÈME</sup> TEMPS

17H15 : **Appréhender les nouvelles matières de demain et les responsabilités induites**

Animation : **Emmanuelle HOFFMAN**

- **Jean-Placide NYOMBE**, Responsable des affaires juridiques et réglementaires à la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire
- **Christopher SARFATI**, ECOPEL (fausse fourrure)
- **Olivier LAPIDUS**, Créateur de Mode et Designer français, fervent défenseur d'une mode hautement technologique

18H00 : Clôture de la journée

# COMMENT VOUS INSCRIRE ?

## ASSISES JURIDIQUES DE LA MODE, DU LUXE ET DU DESIGN

### INSCRIVEZ-VOUS DIRECTEMENT SUR [WWW.LEXPOSIA-EVENTS.COM](http://WWW.LEXPOSIA-EVENTS.COM) ET RÉGLEZ SOIT :

- Par chèque bancaire
  - Par carte bancaire
  - Par virement bancaire
- Dans la limite des places disponibles

### TARIFS :

Les tarifs comprennent l'accès à la journée d'étude, les pauses et la participation au cocktail déjeunatoire, ainsi que les supports sous format papier ou électronique.

La formation est susceptible d'être annulée ou reportée à tout moment en raison d'un nombre insuffisant de participants ou des raisons de force majeure.

**PASS Journée d'étude en présentiel = 830,00 € HT**

**PASS Journée d'étude en digital = 620,00 € HT**

**PASS partenaire = 664,00 € HT**

Les entreprises adhérentes de nos partenaires institutionnels bénéficient d'une offre tarifaire avantageuse, contactez-les.

**Pour bénéficier des tarifs réduits et de groupe, contacter Evans Le Person :**

**[eleperson@lexposia.com](mailto:eleperson@lexposia.com) – 01 44 83 66 76**

La facture adressée vaut convention de formation simplifiée. Les délivrances des attestations de présence vous seront fournies, à l'issue de la formation. Rentre dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF).

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de LEXposia. Les informations seront utilisées par les organisateurs de l'évènement conformément à la loi informatique et libertés du 6/01/1978.

Un droit d'accès et de rectification peut être exercé librement auprès de LEXposia.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le règlement du prix de votre formation est à effectuer à l'inscription avant la date de l'évènement ou sur place, comptant et sans escompte par paiement électronique, chèque bancaire ou virement.

Inscription exclusivement en ligne : [www.lexposia-events.com](http://www.lexposia-events.com). La procédure est automatique. Vous recevez votre confirmation d'inscription et votre facture par e-mail, y compris pour les paiements par chèque et par virement.

1. Pour les paiements par chèque, Vous renseignez le formulaire en ligne et vous nous adressez séparément par voie postale votre règlement par chèque à l'ordre de LEXposia SAS, à l'adresse de l'agence, 37-39 rue de Neuilly – 92 110 - Clichy.
2. Pour les paiements par virement - sécurité oblige - veuillez prendre attache avec Emmanuel Torresan, [etorresan@lexposia.com](mailto:etorresan@lexposia.com) qui vous adressera par mail notre RIB.

**Inscription concernant les entreprises :** Inscrivez-le(s) participant(s) via notre site internet ou en remplissez le bulletin d'inscription entreprise disponible sur notre site ou sur demande auprès de d'Emmanuel Torresan, [etorresan@lexposia.com](mailto:etorresan@lexposia.com). Une facture pro-forma vous sera transmise en attendant le paiement différé de l'inscription.

**Inscription concernant uniquement les organismes soumis au Code des marchés publics,** la facture vous sera adressée après la tenue de la formation. À compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 30 jours. Si le règlement de votre inscription est effectué par un organisme payeur extérieur (OPCA), il vous appartient de vous assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le solde vous sera directement facturé.

Attestation de présence : à l'issue de la formation, vous recevrez une attestation de présence.

Modification du programme : Nous nous réservons le droit de modifier le programme de la formation si les circonstances nous y obligent.

**Pour ceux qui le souhaitent, cet évènement sera également digitalisé !**

N° de déclaration d'enregistrement : LEXposia est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 443 16 75 auprès de la Région d'Ile-de-France.

### CONDITIONS D'ANNULATION / REPORT PAR LE CLIENT

- Les demandes de report d'inscription d'une session de formation à une autre sont admises dans la limite des places disponibles. La demande doit être confirmée par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation initialement réservée.
- Les demandes d'annulation du Client doivent parvenir par écrit à l'adresse : LEXposia SAS - 37/39 Rue de Neuilly - 92110 Clichy au plus tard 15 jours avant la date de l'évènement concerné, le cachet de la poste faisant foi pour la date d'annulation. En ce cas, le montant de l'inscription sera remboursé, déduction faite de la somme forfaitaire de 200 € HT pour frais de dossier.
- Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, l'intégralité du montant de l'inscription restera acquise à l'Organisme de formation à titre d'indemnité forfaitaire et définitive.
- Lorsque la demande d'annulation est justifiée par un cas de force majeure, à savoir limitativement la maladie, l'accident, le décès ou la grève des transports rendant impossible le déplacement, et sur présentation d'éléments justificatifs par le client, le montant de l'inscription est remboursé, déduction faite de la somme forfaitaire de 200 € HT pour frais de dossier.
- La non-participation à une formation est considérée comme une annulation hors délai et donne droit à aucun remboursement.
- Le droit de rétractation effectué conformément aux stipulations de l'article 6 n'est pas considéré comme une annulation.

### PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

La formation peut être prise en charge par l'OPCO (Opérateur de compétences) qui collecte et gère les contributions de votre entreprise et de votre structure libérale au titre du financement de la formation professionnelle.

Droit individuel à la formation : Compte personnel de formation (CPF) La facture envoyée tient lieu de convention de formation professionnelle simplifiée. Durée dans le cadre du CPF : 7 heures.

### PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

L'ensemble du programme de cet évènement est susceptible d'être pris en charge totalement ou partiellement par le FIFPL, et ce dans la limite de votre crédit disponible. Pour ce faire, vous devez adresser une demande de prise en charge 15 jours avant la tenue de la formation : soit par courrier à l'adresse suivante : FIF-PL, 104 rue de Miromesnil 75383 cedex 08, soit par tél : 01 55 80 50 00, soit par internet sur le site [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)



Concernant les avocats : ce cycle de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de décisions à caractère normatif n° 2005-001 à 2005-004. Après avoir obtenu la délivrance des attestations de présence, les avocats pourront valider au titre de l'obligation de formation continue les heures de formation passées lors de cette journée d'étude.

**DURÉE DE LA FORMATION : 7 H 00**



LEXposia est membre de l'Union Française des Métiers de l'Évènement et est référencé en tant qu'organisme de formation au Datadock et certifié Qualiopi.

**N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus :  
01 44 83 66 76 – [eleperson@lexposia.com](mailto:eleperson@lexposia.com)**

